



Artis

L'association "ARTIS", avec le soutien de la Mairie de Barraux et après le vif succès des années antérieures a décidé de lancer sa huitième exposition des « Automnales du Fort ».

Désirant valoriser ce monument historique qu'est le fort et souhaitant donner à cette passion des arts une dimension plus large, une exposition artistique est organisée dans ce lieu majestueux.

les 13, 14 et 15 octobre 2017

Les œuvres seront exposées dans la magnifique salle Vauban (600m² d'exposition dans ce lieu prestigieux). Cette exposition sera organisée sous forme de concours primant chacune des formes d'expression:

Sculpture, peinture, et technique mixtes (photos, vidéo, infographie...)

Pour 2017, le sujet retenu est :

« RACINES »

Un trophée honorifique « trophée VAUBAN » sera décerné.

Le lauréat sera choisi parmi l'ensemble des exposants (invités et membres d'Artis)



Un public nombreux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette exposition est accessible à tous les artistes (professionnels ou amateurs) dont le travail s'inscrit dans la peinture, la sculpture ou autre technique. **Une œuvre par artiste.**

- Le thème retenu pour l'année 2017 est : « **RACINES** »
- Un droit d'inscription de **25 €** est demandé.
Chèque à retourner à l'ordre d'ARTIS avec le formulaire d'inscription (en cas de non sélection du dossier, le chèque non encaissé, sera renvoyé à son propriétaire).
- Les techniques utilisées sont libres et les matériaux sont à la charge de l'artiste.
- Les dossiers doivent être envoyés avant le **19 juin 2017** (date limite) par la poste à l'adresse d'ARTIS FORT-BARRAUX 38530 BARRAUX.
- La sélection des artistes se fait sur dossier, et, sur présentation par l'artiste de son projet.
- Le comité de sélection se réserve le droit de refuser toute œuvre ayant un caractère licencieux ou raciste.
- La sélection est réalisée en fonction des places disponibles :
Sur dossier uniquement.
- La réception des œuvres pour l'exposition est prévue le jeudi 12 octobre 2017, de 14H à 18H à la salle Vauban, à FORT BARRAUX.
ARTIS se charge de l'accrochage des toiles et photos et de la mise en place des sculptures. Les sculpteurs devront néanmoins prévoir un socle pour leur œuvre.
- **La présence de l'artiste est obligatoire lors du vernissage le vendredi 13 octobre et souhaitée durant toute la durée de l'exposition, les 14 et 15 octobre de 14 à 18 heures.**
- Le jury est constitué par les artistes exposants et présents le 13 avant 17h30.
- Un prix de 300€, sera décerné pour chacune des 3 disciplines.
- Les membres d'ARTIS pourront exposer, hors concours.
- Aucun droit n'est versé aux artistes pour la diffusion photographique de leurs œuvres (flyer, affiches, catalogue ...)
- Aucune vente n'est autorisée durant l'exposition.
- Toutes les œuvres devront être récupérées le dimanche 15 octobre 2017 à partir de 18H.
- Un repas en commun est prévu le dimanche soir sur place. Les modalités d'inscription seront définies ultérieurement.